

**Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!»**

(annulée et remplacée par la motion M-677  
lors de la séance du 8 mai 2007, dans le rapport M-556 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- l'Etat de Genève a récemment introduit un mode de calcul du revenu unifié pour servir de base au droit à des prestations sociales;
- cet instrument, le revenu déterminant unifié (RDU), permet une meilleure lisibilité des critères qui donnent droit à des aides sociales, consacre une vraie égalité de traitement entre leurs bénéficiaires et rend plus transparent l'ensemble du système social genevois;
- la Ville de Genève est elle aussi concernée par cet instrument nouveau, dans la mesure où elle est appelée à prendre pour base le revenu des personnes physiques pour attribuer un certain nombre d'aides au niveau communal (aide personnalisée au logement, participation financière à la prise en charge en crèche, etc.);
- la Ville de Genève gagnerait à fonctionner, en matière d'attribution d'aides sociales, sur les mêmes standards que l'Etat,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève pour l'introduction du RDU à tous les niveaux de l'action sociale genevoise.